

### Conseil métropolitain du 15 octobre 2021

## **La Métropole Européenne de Lille poursuit sa candidature pour devenir camp de base dans le cadre de la Coupe du Monde de Rugby 2023**

La France accueillera la 10ème édition de la Coupe du Monde de Rugby du 8 septembre au 28 octobre 2023. La Métropole Européenne de Lille (MEL) et le stade Pierre Mauroy font d'ores et déjà partie des 10 villes et 9 stades « hôtes » de la compétition. Cinq rencontres se dérouleront sur le territoire métropolitain à l'occasion de cet événement international exceptionnel. Pour aller plus loin dans son engagement, la MEL a proposé sa candidature pour que le Stadium, site de référence du rugby métropolitain de haut niveau, devienne « camp de base » durant la compétition, en accueillant une délégation résidente sur son territoire.

Le Stadium a ainsi été présélectionné en avril 2021, et c'est aujourd'hui une nouvelle étape qui s'ouvre dans la candidature de la MEL pour devenir camp de base. Une convention de partenariat doit être signée avec le GIP France2023.

Celle-ci viendra définir les conditions relatives à la coopération des parties et garantir le bon déroulement du processus de choix, de préparation et de fonctionnement du camp de base.

#### **Selon la convention, seront à la charge de la MEL :**

- le « Clean marketing » : le terrain d'entraînement devra être mis à disposition vierge de toute publicité et de toute concession commerciale ;
- le nettoyage, la maintenance, l'entretien et la fourniture des fluides du site;
- la prise en charge du contrôle d'accès aux sites et du strict respect du dispositif d'accréditations ;
- la mise en place d'un dispositif de santé / secours.

#### **Le GIP France 2023 s'engage quant à lui à :**

- œuvrer à la médiatisation, à la valorisation, au rayonnement et à l'exposition de la MEL ;
- mettre à disposition des apprentis du programme Campus 2023, en fonction des besoins exprimés pour l'application de la convention ;
- faire bénéficier la MEL du programme « héritage », qui prévoit un accès proportionné à sa contribution, aux bénéfices de la compétition (dont 15% seront dédiés aux Collectivités/sites hôtes), sur la base de projets ayant trait au développement du rugby.

L'exécution de cette convention est consentie sous réserve de la réalisation de deux conditions suspensives :

- le choix d'un hôtel par la centrale de réservation de la Coupe du Monde de Rugby, tel que proposé à titre indicatif par la MEL lors de l'appel à manifestation d'intérêt ;
- le choix par une équipe du camp de base proposé par la MEL.

#### **Une opportunité pour le rayonnement de la MEL**

Pour la MEL, devenir camp de base représente une réelle opportunité de rayonner, de mettre en valeur son territoire, de développer sa notoriété dans les médias nationaux et internationaux, mais également de développer son potentiel touristique pendant et après la compétition, grâce aux supporters et médias qui suivront l'équipe résidente du camp de base.

*« La Coupe du Monde de Rugby 2023 s'annonce comme un événement unique, qui nous donne l'opportunité une fois de plus de démontrer tout notre savoir-faire en matière d'accueil de grandes compétitions sportives. Devenir camp de base pour une équipe résidente serait un atout majeur en terme d'attractivité et de rayonnement, c'est pourquoi nous souhaitons poursuivre notre candidature et nous donner les moyens de mener à bien ce projet, pour permettre aux métropolitains de vivre pleinement l'événement »* commente Damien Castelain, Président de la MEL.

La MEL aura par ailleurs la possibilité de proposer des concepts d'animations à l'occasion de la venue de l'équipe, ce qui permettra de mobiliser le territoire, de favoriser l'engouement des métropolitains pour la Coupe du Monde de rugby et d'accueillir les supporters lors des entraînements éventuellement ouverts au public. Cela sera également l'occasion de solliciter la participation des acteurs locaux du rugby (clubs, Comité, Ligue), mais aussi les structures sociales et établissements scolaires.

## A PROPOS DE LA MEL

---

Au service des 95 communes qui la composent, la [Métropole Européenne de Lille](#) agit au quotidien pour 1,2 million d'habitants. Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : transport, logement, économie, énergie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, accessibilité handicap, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme, crématoriums. Le Conseil de la Métropole, présidé par Damien Castelain depuis sa réélection du 9 juillet 2020, est composé de 188 membres élus pour 6 ans.

[www.lillemetropole.fr](http://www.lillemetropole.fr)

 [@MEL\\_Lille](#)

 [@metropoledelille](#)

## CONTACTS PRESSE

---

### **Yohan Engel**

Conseiller Communication du Président

Responsable du service de presse

[yengel@lillemetropole.fr](mailto:yengel@lillemetropole.fr)

03 20 21 21 23

06 82 13 57 26

### **Agathe Lavalée**

Attachée de presse

[alavalee@lillemetropole.fr](mailto:alavalee@lillemetropole.fr)

03 20 21 23 50

06 30 46 40 17